

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 30 juin à 09 heures 00 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence alternative de Monsieur Eric JALTON, le président, participant en visioconférence ainsi que de Messieurs Harry DURIMEL et Dominique BIRAS, respectivement 2^{ème} vice-président et 3^{ème} vice-président.

Date de convocation : <u>Nombre conseillers :</u> Présents : 31 (dont 25 en visioconférence)	Le 22 juin 2021
	En exercice : 48
	Votants : 26 (dont 2 procurations)
	<u>Président</u> : M. Eric JALTON* <u>Vice-présidents</u> : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président) (départ en cours de séance)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU* (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) (départ en cours de séance)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente) (départ en cours de séance)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président) <u>Autres membres du bureau</u> : Mme Corinne PETRO* (départ en cours de séance)- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN* (départ en cours de séance)- M. Jean-Luc CELIGNY* (arrivé en cours de séance)- Mme Lyliane PIQUION*- M. Didier MERIDAN* <u>Autres conseillers communautaires</u> : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johanne DAHOMAS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- Mme Antonia, Marie-Solange LE BLANC*- M. Michel MADO- Mme Marie- Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie Camille MOUNIEN*- M. Alix NABAJOTH* (départ en cours de séance)- M. Olivier SERVA* (départ en cours de séance)- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*
	Conseillers ayant donné pouvoir : 4 <u>Vice-présidents</u> : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR- ALEXIS <u>Autres conseillers communautaires</u> : Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE M. Alain SOREZE à Mme Maddly GARGAR
	Absents excusés : 5 <u>Vice-présidents</u> : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) <u>Autres membres du bureau</u> : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. William SURDIN
Absents : 8	<u>Autres membres du bureau</u> : M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI <u>Conseillers communautaires</u> : M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Joseph LEE- M. Fabert MICHELY- M. Rosan RAUZDUEL- M. Dominique THEOPHILE
	Secrétaires de séance : M. Dominique BIRAS M. Michel MADO

Délibération n°2021.06.05/169- **Inscription de la fête des cuisinières au patrimoine culturel de l'UNESCO**

Rapporteur :
Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE
12^{ème} vice-présidente
Vice-présidente de la commission tourisme

Intervention de M. Rony THEOPHILE- M. Olivier SERVA- M. Georges BREDENT- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE- Le président- M. Harry DURIMEL- Mme Francesca FAITHFUL- Mme Lyliane PIQUION- Mme Marie-Camille MOUNIEN

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De donner un accord de principe à l'accompagnement de CAP Excellence à la classification de la Fête des Cuisinières au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, en collaboration avec l'Association des Cuisinières de la Guadeloupe.

ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.06.05/170- **Mise en place du dispositif AMIT**

Rapporteur :
Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE
12^{ème} vice-présidente
Vice-présidente de la commission tourisme

Intervention de M. Georges BREDENT- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE- Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le financement du dispositif AMIT pour la période de juillet à août 2021.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès des partenaires financiers.

ARTICLE 3- D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif AMIT soit un montant définitif de 24 900 € au chapitre 623 article 6228 du budget 2021 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.06.05/171- Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de CAP Excellence

Rapporteur :
Mme Murielle JABES
7^{ème} vice-présidente

Vice-présidente de la commission Prospectives et stratégies

Intervention de M. Olivier SERVA- Mme Murielle JABES- M. Harry DURIMEL- M. Dominique BIRAS

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de CAP Excellence

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la Convention d'Initialisation

ARTICE 3- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 4- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.06.05/172- Approbation du compte de gestion 2020 : budget principal

Rapporteur :
M. Didier MERIDAN
Membre du bureau
Membre de la commission des affaires financières

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Dominique BIRAS- M. Olivier SERVA- Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le compte de gestion *Budget principal* comme présenté au rapport :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	22 858 516,02 €	66 192 282,35 €	89 050 798,37€
Dépenses nettes	11 168 669,17€	63 787 066,67 €	74 955 735,84 €
Résultat 2020	11 689 846,85 €	2 405 215,68 €	14 095 062,53 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	4 449 130,24	0	11 689 846,85	-13 978 435,17	2 160 541,92
Fonctionnement	8 014 697,84	2 014 697,84	2 405 215,68	-951 550,88	7 453 664,80
Total	12 463 828,08	2 014 697,84	14 095 062,53	-14 929 986,05	9 614 206,72

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Dominique BIRAS- M. Olivier SERVA- Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le compte de gestion *budget annexe centre culturel Sonis* comme présenté au rapport :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	28 952,82	1 717 880,45	1 746 833,27
Dépenses nettes	53 832,25	1 462 010,47	1 515 842,72
Résultat 2020	-24 879,43	255 865,98	230 990,55

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	259 983,07	0	-24 879,43	0	235 103,64
Fonctionnement	223 947,52	0	230 990,55	0	714 921,14
Total	483 930,59	0	230 990,55		714 921,14

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Dominique BIRAS- M. Olivier SERVA- Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le compte de gestion *budget annexe environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	2 826 087,40	31 043 924,98	33 870 012,38
Dépenses nettes	474 974,86	26 553 710,64	27 028 685,50
Résultat 2020	2 351 112,54	4 490 214,34	6 841 326 ,88

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-558 395,40	0	2 351 112,54	0	1 792 717,14
Fonctionnement	4 351 346,64	2 742 764,40	4 490 214,34	0	6 098 796,58
Total	3 792 951,24	2 742 764,400	6 847 326,88	0	7 891 513,72

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Murielle JABES- M. David CAMBOULIN- M. Alix NABAJOTH- le directeur général des services – Le président – Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Jacques BANGOU- M. Dominique BIRAS

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le compte administratif de l'exercice 2020 - *Budget principal* comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	Réalisations en 2020	66 192 282,35 €	63 787 066,67 €	2 405 215,68 €
	Report de 2020	6 000 000,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €
	TOTAL	72 192 282,35 €	63 787 066,67 €	8 405 215,68 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	72 192 282,35 €	63 787 066,67 €	8 405 215,68 €
Section d'investissement	Réalisations en 2020	22 858 516,02 €	11 168 669,17 €	11 689 846,85 €
	Report de 2019	4 449 130,24 €		
	TOTAL	27 307 646,26 €	11 168 669,17 €	16 138 977,09 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019	4 304 629,07 €	5 289 173,63 €	-984 544,56 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	31 612 275,33 €	16 457 842,80 €	15 154 432,53 €
	TOTAL CUMULÉ	103 804 557,68 €	80 244 909,47 €	23 559 648,21 €

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Murielle JABES- M. David CAMBOULIN- M. Alix NABAJOTH- le directeur général des services – Le président – Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Jacques BANGOU- M. Dominique BIRAS

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le compte administratif de l'exercice 2020 - *Budget annexe Sonis* comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	Réalisations en 2020	1 717 880,45 €	1 462 010,47 €	255 869,98 €
	Report de 2019	223 947,52 €		223 947,52 €
	TOTAL	1 941 827,97 €	1 462 010,47 €	479 817,50 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	1 941 827,97 €	1 462 010,47 €	479 817,50 €
Section d'investissement	Réalisations en 2020	28 952,82 €	53 832,25 €	-24 879,43 €
	Report de 2019	259 983,07 €		259 983,07 €
	TOTAL	288 935,89 €	53 832,25 €	235 103,64 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019		3 094,33 €	-3 094,33 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	288 935,89 €	56 926,58 €	232 009,31 €
	TOTAL CUMULÉ	2 230 763,86 €	1 518 937,05 €	711 826,81 €

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Murielle JABES- M. David CAMBOULIN- M. Alix NABAJOH- le directeur général des services – Le président – Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Jacques BANGOU- M. Dominique BIRAS

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité et 6 abstentions :

ARTICLE 1- De voter le compte administratif de l'exercice 2020 - *Budget annexe environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	Réalisations en 2020	31 043 924,98 €	26 553 710,64 €	4 490 214,34 €
	Reports de 2019	1 608 582,24 €		1 608 582,24 €
	TOTAL	32 652 507,22 €	26 553 710,64 €	6 098 796,58 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019	0,00 €	1 088 046,17 €	0,00 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	32 652 507,22 €	27 641 756,81 €	5 010 750,41 €
Section d'investissement	Réalisations en 2020	2 826 087,40 €	474 974,86 €	2 351 112,54 €
	Reports de 2019	0,00 €	558 395,40 €	-558 395,40 €
	TOTAL	2 826 087,40 €	1 033 370,26 €	1 792 717,14 €
	Restes à réaliser/à reporter en 2019	0,00 €	563 649,69 €	-563 649,69 €
	RÉSULTAT CUMULÉ	2 826 087,40 €	1 597 019,95 €	1 229 067,45 €
	TOTAL CUMULÉ	35 478 594,62 €	29 238 776,76 €	6 239 817,86 €

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 6 (Mme Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- Mme Murielle JABES- M. Michel MADO)

Délibération n°2021.06.05/178- Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget principal	Rapporteur : <i>M. Didier MERIDAN</i> Membre du bureau Membre de la commission des affaires financières
Pas d'intervention	
Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité : ARTICLE 1 – D’affecter le résultat du budget principal comme suit : 5 047 098,10 € en section de fonctionnement au compte R002 2 406 566,70 € en section d’investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés. ARTICE 2- D’autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l’application de la présente délibération. ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l’Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération. Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	

Délibération n°2021.06.05/179- Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe centre culturel de Sonis	Rapporteur : <i>M. Didier MERIDAN</i> Membre du bureau Membre de la commission des affaires financières
Aucune intervention	
Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité : ARTICLE 1 – D’affecter le résultat du budget Sonis comme suit : 449 817,50 € en section de fonctionnement au compte R002 30 000,00 € en section d’investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés. ARTICE 2- D’autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l’application de la présente délibération. ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l’Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération. Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	

Délibération n°2021.06.05/180- Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe environnement et cadre de vie	Rapporteur : M. Didier MERIDAN Membre du bureau Membre de la commission des affaires financières
Pas d'intervention	
Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité : ARTICLE 1 – D'affecter le résultat du budget environnement et cadre de vie comme suit : 5 088 046,17 € en section de fonctionnement au compte R002 1 010 750,41 € en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés. ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération. ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour : 30 Contre : 0	

Délibération n°2021.06.05/181- Vote du budget supplémentaire de l'exercice 2021 : budget principal		Rapporteur : M. Didier MERIDAN Membre de la commission des affaires financières	
Intervention de M. Didier MERIDAN- M. Olivier ELIEZER-Mme Murielle JABES- le directeur général des services- M. David CAMBOULIN- Mme Maddly GARGAR- Mme Lyliane PIQUION- M. Dominique BIRAS- Le président			
Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :			
ARTICLE 1- De voter le budget supplémentaire 2021 du budget principal comme présenté au rapport :			
		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	0,00	5 047 098,10
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	5 047 098,10	0,00
	Total Section de Fonctionnement	5 047 098,10	5 047 098,10
Section d'investissement	Crédits votés en 2021 (y compris le compte 1068)	653 664,80	1 829 662,16
	Restes à réaliser de 2020	4 304 629,07	5 289 173,63
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 160 541,92	0,00
	Total Section d'Investissement	7 118 835,79	7 118 835,79
TOTAL DU BUDGET		12 165 933,89	12 165 933,89
ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.			
ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.			
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0			

Pas d'intervention

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le budget supplémentaire 2021 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	0,00	449 817,50
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	449 817,50	0,00
	Total Section de Fonctionnement	449 817,50	449 817,50
Section d'investissement	Crédits votés en 2021 (y compris le compte 1068)	30 000,00	262 009,31
	Restes à réaliser de 2020	0,00	3 094,33
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	235 103,64	0,00
	Total Section d'Investissement	265 103,64	265 103,64
	TOTAL DU BUDGET	714 921,14	714 921,14

ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Absence d'intervention

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le budget supplémentaire 2021 du *budget environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	0,00	4 000 000,00
	Restes à réaliser de 2020	0,00	1 088 046,17
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	5 088 046,17	0,00
	Total Section de Fonctionnement	5 088 046,17	5 088 046,17
Section d'investissement	Crédits votés en 2021 (y compris le compte 1068)	1 010 750,41	2 239 817,86
	Restes à réaliser de 2020	0,00	563 649,69
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 792 717,14	0,00
	Total Section d'Investissement	2 803 467,55	2 803 467,55
TOTAL DU BUDGET		7 891 513,72	7 891 513,72

ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.06.05/184- Vote d'une autorisation de programme en matière de fonds de concours et approbation d'un règlement

Rapporteur :
M. Didier MERIDAN
Membre du bureau
Membre de la commission des affaires financières

Aucune intervention

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le règlement de fonds de concours figurant en annexe de la présente délibération pour une application aux crédits inscrits à compter du budget 2021 de CAP Excellence.

ARTICLE 2- De procéder à l'ouverture d'Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiements prévisionnels conformément au tableau suivant sur le budget Principal de CAP Excellence :

n° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	fonds de concours Abymes	1 700 000,00 €	700 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	fonds de concours Baie-Mahault	1 100 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
	Fonds de concours Pointe à Pitre	700 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
		3 500 000,00 €	1 200 000,00 €	550 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	400 000,00 €

ARTICLE 3- Les Autorisations de Programmes (AP) en matière de fonds de concours créées précédemment feront l'objet d'une procédure de clôture conformément à l'actuel règlement applicable aux AP/CP et ce dans le cadre du vote du compte administratif 2020.

ARTICE 4- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 5- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.06.05/185- Report de l'affaire n°9 de l'ordre du jour : procédure de concertation pour la définition du programme culturel et technique du nouveau projet de reconstruction du centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre

Rapporteur :
M. Dominique BIRAS
3^{ème} vice-président
Président de séance

Intervention de

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De reporter l'affaire n°9 de l'ordre du jour relative à l'approbation de la procédure de concertation pour la définition du programme culturel et technique du centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre.

ARTICE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Dominique BIRAS- Mme Murielle JABES- le directeur général des services – Le président – Mme Maddly GARGAR- M. Michel MADO

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICE 1- De déléguer à Monsieur le président, pour la durée du mandat, l'octroi de mandats spéciaux aux conseillers communautaires pour représenter le conseil communautaire sur le territoire local, national ainsi que sur le territoire de l'Union européenne et hors Union européenne, étant précisé que les frais nécessités pour l'exécution desdits mandats spéciaux seront remboursés en fonction des frais réellement acquittés, dès lors qu'ils ne seront pas manifestement excessifs et que les justificatifs afférents seront présentés.

ARTICE 2- De préciser que le remboursement des frais nécessités pour l'exécution desdits mandats spéciaux sera opéré dans les conditions énoncées par la délibération n°2019.12.09/724 susmentionnée, qui prévoit à compter du 1^{er} janvier 2020 la prise en charge des frais de mission des agents titulaires et non titulaires, des élus communautaires et personnels extérieurs mandatés dans les conditions suivantes :

HÉBERGEMENT	Villes de Province Et d'Outre-mer	Métropole du Grand Paris et villes supérieures à 200.000 habitants (sauf ville de Paris)	Paris intra-muros
Agents, élus et personnes extérieures mandatées	70,00 €	90,00 €	110,00 €
Agents, élus et personnes extérieures mandatées, en situation de handicap ou à mobilité réduite	120,00 €	120,00 €	120,00 €

DÉPLACEMENTS	Voie aérienne	Train	Autres modes de transport et frais divers
Agents, Elus et personnes extérieures mandatées	La prise en charge des frais de transport par voie aérienne est effectuée sur la base du tarif de la classe la plus économique	2 ^{ème} classe	Sur présentation des pièces justificatives de paiement des autres modes de transport (métro, bus, Tramway, taxi, location de véhicule, etc...) et frais divers (péage, parc de stationnement...)
Agents, Elus et personnes extérieures mandatées en situation de handicap ou à mobilité réduite			

NB : Par exception, le transport en classes supérieures peut être autorisé lorsque la durée du voyage est supérieure à sept heures et la durée de la mission est inférieure à quatre jours sur place, pour les élus et les personnels.

REPAS	Taux de base	Outre-Mer	Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Agents et élus communautaires	17,50€	17,50€	21,00 €

- Les frais de repas pris en charge par l'organisateur de l'évènement ne seront pas pris en charge par CAP Excellence.
- La prise en charge des frais de missions directement liés à un déplacement professionnel ou un acte de formation validé par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence se fait comme suit pour les conseillers communautaires, les agents et les personnes mandatées par CAP Excellence :

Pour les vols régionaux :

- CAP Excellence prend en charge les billets d'avion et le remboursement des frais de mission, à compter du jour de la manifestation sinon au plus tôt un jour avant le début de la manifestation ; et au plus tard un jour après la fin de la manifestation.

Pour les vols transatlantiques et internationaux :

- CAP Excellence prend en charge les billets d'avion et le remboursement des frais de mission, au plus tôt deux jours avant le début de la manifestation ; et au plus tard un jour après la fin de la manifestation.
- Les agents, élus, conseillers communautaires, personnes extérieures mandatées par CAP Excellence seront autorisés, s'ils le souhaitent, à avancer les frais et à se faire rembourser par virement administratif après présentation des justificatifs de paiement, sur la base des plafonds fixés par la délibération et dans la limite des frais réellement engagés.
- Toute demande de réservation prise par l'établissement qui excéderait les plafonds fixés par la présente délibération fera l'objet d'un paiement complémentaire par l'intéressé(e) : conseillers communautaires, agents et personnes extérieures mandatées, directement auprès du fournisseur.
- Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, par dérogation aux montants fixés règlementairement, le plafond d'hébergement peut être fixé à 150,00€ maximum pour une durée limitée à 4 nuitées, en cas d'indisponibilité d'établissements hôteliers de catégorie 3 étoiles situés à proximité du lieu de la mission.

ARTICE 3- D'exclure, en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la possibilité pour les vice-présidents et membres du bureau, agissant par délégation du président dans les conditions fixées par l'article L5211-9 du CGCT, de signer les décisions prises sur la base de la présente délibération.

ARTICE 4- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 5- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Information sur le dispositif DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)

Rapporteur :
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE
Conseillère communautaire
Membre de la commission culture et patrimoine

Intervention de M. Gilles DELEBARRE (responsable du programme DEMOS à la Philharmonie de Paris)- Mme Jocelyne DARIL- Le président – M. Jacques BANGOU- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.